



Cabinet de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Paris, le 6 janvier 2009

Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Hubert FALCO lancent la concertation sur la réforme de législation en matière de publicité extérieure

Le dispositif réglementaire en vigueur en matière de publicité et d'enseignes est fondé en grande partie sur la loi du 29 décembre 1979, antérieure aux lois de décentralisation. Après bientôt trois décennies de mise en œuvre, le bilan de la loi du 29 décembre 1979 est très nuancé. On constate, un peu partout sur le territoire une nette augmentation du nombre de panneaux et d'enseignes publicitaires, dont les implantations comme les dimensions ne semblent la plupart du temps ne répondre à aucune véritable règle. Cette situation se traduit aujourd'hui par des atteintes graves au paysage, particulièrement évidentes au niveau des entrées de ville. Très sensibles à la dégradation de leur cadre de vie, les citoyens interpellent de plus en plus leurs maires, qui leur semble l'interlocuteur le plus naturel alors que cette question ne relève toujours pas aujourd'hui pleinement de ses compétences. L'ensemble de ces paramètres montrent la nécessité de faire évoluer rapidement la législation afin de permettre aux élus de maîtriser la pression publicitaire et de renforcer la protection des paysages.

Lors de la réinstallation du Conseil National du Paysage le 20 novembre dernier, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, et Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire ont lancé un chantier législatif et réglementaire autour de deux axes majeurs :

- Inscrire la régulation en matière de publicité extérieure dans la logique des lois de décentralisation, en conférant cette compétence aux élus, tout en favorisant une approche intercommunale
- démocratiser la procédure d'élaboration des règlements locaux en l'ouvrant également aux associations.

Contacts presse :

Anne DORSEMAINE – Cabinet de la Secrétaire d'Etat 01 40 81 77 87

Chrystelle de CRESCENZO – Cabinet du Secrétaire d'Etat 01 40 81 34 21

Selon la nouvelle gouvernance issue du Grenelle de l'environnement, ce chantier nécessite une concertation préalable élargie à toutes les composantes de la société, d'où la création d'un atelier spécifique, intitulé « *publicité et entrée de ville* ».

A cet égard, Nathalie Kosciusko-Morizet a reçu, ce jour, les représentants professionnels des sociétés de publicité extérieure*, regroupés dans l'Union de la Publicité Extérieure (UPE) et le Syndicat National de la Publicité Extérieure (SNPE), pour leur demander de participer à cet atelier aux côtés des membres du Conseil national des paysages qui ont souhaité s'y impliquer.**

L'objectif des travaux de l'atelier « *publicité et entrée de ville* », qui doit se réunir 3 fois d'ici la fin mars, est de dégager des orientations et des propositions qui pourront être reprises par le Conseil national du paysage. Celles-ci pourront enrichir soit le projet loi de transition environnementale, dite « loi Grenelle 2 » soit être reprises dans le cadre de la politique du paysage du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire sous forme réglementaire ou de priorités d'actions pour les services déconcentrés.

*Stéphane DOTTELONDE, président de l'UPE, Emmanuel SCHALIT - Président de CBS Outdoor, Gérard UNGER - Président de Métrobus, Philippe BAUDILLON - Directeur général de Clear Channel France, Jean-Michel GEFFROY, Directeur général Avenir, Emmanuel BEZAULT - Directeur général d'INSERT, Emmanuel DUPONT, Délégué général du SNPE, Patrick VOILQUE, Président du SNPE et Président Directeur Général de Boulevard.

** (représentants de l'Association des Communautés de France, de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, de Paysages de France, de la Ligue Urbaine et rurale et d'ICOMOS).